

CONTRAT DE FORMATION

PASSERELLE PERMIS B78 VERS B

CONTRAT N° : 202../

Entre

SAS Auto-école Cap Flo,
5 boulevard d'Exmouth 22100 DINAN

N° de déclaration d'activité : 53220878822

SIRET : 828 161 307

Assurance : ALLIANZ n° 57866022

Représentée par Mme LE LANN Florence, gérant, agissant en qualité d'exploitant d'un établissement à la conduite.

Représentant pédagogique : Florence LE LANN

N° Agrément : E 17 022 0002 0

L'établissement de formation d'une part,

et

Mlle, Mme, M *:

Né(e) le : à : Dept : Profession :

.....Adresse :

Tél : Tél mobile :

Email (à écrire distinctement):

Le candidat d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Le présent contrat a pour objet la formation passerelle du permis B78 vers le permis B

Objectifs :

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- D'amener le conducteur à être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.
- De détenir le permis B autorisant la conduite de véhicule à boîte de vitesse automatique et/ou manuelle avec ou sans un embrayage automatique.

Programme

Une formation pratique

Séquence 1. (durée : 2 heures) 1h sur simulateur - 1 heure Dans un trafic nul ou faible,

L'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : durée de 5 heures. Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;

- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Séances ou cours annulés

Les séances non décommandées dans les délais prévus par le contrat de formation ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

L'Auto-école Cap FLO se réserve le droit d'annuler des séances ou des cours sans préavis, notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée, ainsi que toutes les situations qui l'amèneraient à faire d'autre choix et donc à modifier les dates et les horaires des séances ou des cours, sans avoir besoin de le justifier. Dans tous ces cas, les séances ou les cours donneront lieu à un report.

Résiliation du contrat

Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l'auto-école Cap Flo en cas de comportement contraire au calme et à la sérénité qui doit correspondre à l'ambiance normale des cours de formation, ou dans le cas de mise en danger des personnes. Dans ces cas le paiement intégral de la formation reste dû.

En cas de rupture pour cas de force majeure, les arrhes restants acquis, la facturation se fera au prorata des prestations effectives au moment de la rupture au-delà du montant de ceux-ci.

Dans ce cas le dossier est restitué au candidat, à sa demande ou à la demande d'une tierce personne mandatée par lui. Dans le cas de désaccord entre les parties, le litige sera porté devant la juridiction territoriale compétente.

Démarches administratives

Le candidat mandate l'auto-école Cap Flo pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen.

Le candidat est avisé par l'auto-école Cap Flo de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier. Celui-ci s'engage à saisir le dossier complet dans les meilleurs délais.

Tarifs : Le tarif des prestations sont mentionnés sur chaque contrat de formation.

Qualité de la formation

L'Auto-école Cap FLO s'engage à délivrer la formation conformément aux programmes définis par l'arrêté du 8 novembre 2012. Le candidat suivra une formation théorique et pratique.

Nature des prestations fournies

Le calendrier des séances de formation est établi par l'Auto-école Cap Flo et est communiqué au candidat.

Contrôle des candidats mineurs

L'Auto-école Cap Flo s'engage à contrôler la présence du candidat mineur pendant les cours et à avertir son représentant légal en cas d'absence.

Règlement des sommes dues

Le candidat est tenu de régler à l'Auto-école Cap Flo les sommes dues en temps et en heures conformément au contrat de formation. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance entraînera la rupture du contrat.

Sauf accord particulier, le solde du compte devra être réglé avant le début des cours.

Respect des instructions

Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions préconisées par l'Auto-école Cap Flo ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaire, respect des autres candidats, port du gilet de sauvetage etc...).

Formation souhaitée (rayer la mention inutile)

Dates de stage souhaitée :/..... /

Prix : € TTC

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales.

Fait à le/...../..... en deux exemplaires.

Signature de l'élève
ou du représentant légal pour les mineurs
Précédée de la mention "lu et approuvé"

Signature du représentant
de l'Auto-école Cap FLO